

Interpellation de M. Clumeck : La partie santé de la Déclaration de politique générale à Uccle.

M. Clumeck se réjouit, en tant que médecin, de constater que la commune présente un programme ambitieux en matière de santé et que celui-ci est défendu par un échevin exerçant lui-même la profession de médecin.

Le bien-être des citoyens exige que la commune soutienne toute mesure susceptible d'améliorer la prévention, que ce soit par la promotion du sport, d'une alimentation plus saine, des campagnes de vaccinations, de la lutte contre les addictions, etc. La volonté d'améliorer l'accès aux soins pour les personnes précarisées mérite aussi d'être soulignée.

Cependant, M. Clumeck regrette de ne pas retrouver dans la Déclaration de politique générale un état des lieux de la situation de la population uccloise en matière de santé et de bien-être, car aucune action ciblée et efficace ne peut être menée sans cette étape préalable.

De plus, il est essentiel qu'il y ait une collaboration optimale entre les lignes de soins et le CPAS afin d'assurer une prise en charge efficace des personnes précarisées.

Un plan santé comportant un ordre de priorités va-t-il être mis en place ? Quels moyens y seront alloués ? Des données épidémiologiques seront-elles fournies afin d'identifier les problèmes de santé affectant les citoyens les plus vulnérables ? Le Collège a-t-il analysé de manière précise les forces et faiblesses du réseau de soins, sachant que la population uccloise est vieillissante et que la paupérisation augmente ? Quelles sont les mesures concrètes pour renforcer la ligne de soins et assurer son financement ? Quel sens le Collège donne-t-il à la notion de politique transversale de la santé et à la volonté de faire d'Uccle une commune pro-santé ? Selon le Collège, la collaboration actuelle entre les lignes de soins et le CPAS d'Uccle est-elle suffisante ou doit-elle être améliorée ? Des indicateurs seront-ils mis en place afin de mesurer l'impact réel des mesures proposées sur la santé des habitants ?

M. l'Echevin Hublet remercie M. Clumeck pour ses questions, dont il se réjouit d'autant plus que les débats relatifs à la santé n'ont guère été fréquents jusqu'à présent dans l'enceinte du Conseil communal.

Cependant, la pénurie de médecins généralistes, qui se profile à l'horizon, ne manquera pas de mettre à l'avant-plan les questions relatives à la santé.

L'action envisagée par le Collège vise à faire du territoire ucclois un lieu de vie porteur de santé et à garantir l'accès aux soins pour toute la population.

La santé est définie par l'OMS comme un état de bien-être à la fois physique, mental et social mais elle relève d'abord de la responsabilité personnelle : chacun reçoit un capital santé dont il est le principal gestionnaire. Quels que soient les conseils donnés aux fumeurs, c'est à eux qu'il incombe en définitive de se prendre en charge pour mettre fin à leur addiction au tabac.

En ce domaine, la politique transversale de la santé consiste à agir en amont, en étroite collaboration avec les échevinats de la Jeunesse, de l'Action sociale et de la Propreté, pour informer les fumeurs des effets néfastes du tabac sur la santé respiratoire, circulatoire et neurologique.

Une action transversale sera également entreprise, grâce à la collaboration des échevinats de l'Egalité des chances, de l'Enseignement et de la Jeunesse et d'ASBL telles qu'Infor-Jeunes, afin de promouvoir un espace d'échange et de réflexion autour du processus pubertaire et des multiples aspects de la vie affective et sexuelle des jeunes. Les écoles se sont déjà impliquées dans des programmes de cette nature, qui s'inscrivent dans le cadre des missions du PSE. Ce centre PSE (Promotion de la Santé à l'École) est animé par 5 infirmières, un psychologue et un médecin, dont la tâche consiste à établir le bilan de santé des élèves fréquentant les écoles communales et à inviter les parents à régulariser la situation vaccinale de leurs enfants. Des séances de vaccination publique et des campagnes de dépistage du cancer sont organisées dans le même bâtiment, avec la participation de médecins extérieurs.

La promotion du sport sera aussi assurée dans une perspective transversale. M. l'Echevin Hublet signale à cet égard qu'une résolution visant à assimiler la pratique d'une activité physique régulière à un outil de santé publique vient d'être votée à l'unanimité par le Parlement de la Communauté française. L'initiative « Sport sur ordonnance », qui connaît un succès croissant auprès de certaines communes, lui semble une expérience digne d'être soutenue.

Les actions « good food » développées dans les crèches seront poursuivies et donneront lieu à l'organisation de petits-déjeuners durables avec la participation des parents.

Lors de la prochaine foire de Saint-Job, des tests de prévention seront proposés sur une base totalement libre et anonyme, en collaboration avec l'ASBL « Prevents » : prise de la tension artérielle, mesures du taux de CO pour les fumeurs, dépistage du sida, dosage du taux de sucre sanguin. L'ASBL Prevents installera un espace-tente où des médecins seront disponibles pour les personnes désireuses de solliciter des conseils.

L'échevinat a mis sur pied un cycle de conférences, dont la première est consacrée aux conséquences des changements climatiques et environnementaux sur la santé, étant donné que la pollution provoque davantage de décès que les accidents de circulation.

L'administration communale ne dispose pas de données épidémiologiques fiables sur la population ucquoise. Néanmoins, des estimations peuvent être établies sur la base de la participation de la population aux actions menées en matière de santé. M. l'Echevin Hublet espère que la collecte de données crédibles pourra être effectuée grâce à la collaboration des acteurs de la santé de 1ère ligne : médecins généralistes, services de garde, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, dentistes, maisons médicales, plannings familiaux, services de santé mentale, ONE, Kind en Gezin, etc. Les soins de 2ème et 3ème lignes doivent évidemment demeurer l'apanage de la médecine spécialisée.

Soucieux d'impliquer dans la réflexion tous les acteurs de la santé présents à Uccle, M. l'Echevin Hublet signale qu'il a déjà rencontré plusieurs associations de médecins généralistes, qui souhaitent l'organisation d'un cycle de conférences consacrées à la santé mentale (burn-out, dépression, tendances suicidaires chez les adolescents), dans la mesure où plus de 50 % de leurs consultations portent sur des cas relevant de troubles psychosociaux voire psychiatriques.

Le Collège souhaite aider les maisons médicales à remplir leur mission, car ces structures prennent en compte les patients dans la globalité de leur environnement et s'efforcent de garantir l'accessibilité des soins de santé sans restriction d'ordre financier, social, culturel ou géographique. Le Collège prêtera une oreille attentive aux ASBL qui souhaiteraient développer de nouvelles maisons médicales, particulièrement dans les quartiers du Homborch et du Melkriek.

La collaboration entre le CPAS et les différentes lignes de soins est excellente et la politique de la santé n'a pas été oubliée dans le budget 2019.